



# Médicaments contre l'hépatite B et le cancer – Ce que vous devez savoir

## Qu'est-ce que l'hépatite B?

L'hépatite B est une grave infection du foie causée par un virus. Le foie est un organe qui permet à l'organisme de décomposer les éléments nutritifs, de filtrer le sang et de lutter contre les infections.

L'hépatite B peut entraîner :

- Aucun signe ni symptôme. Beaucoup de personnes qui contractent l'hépatite B ne se sentent jamais malades et leur état s'améliore. Elles peuvent même ne pas se rendre compte qu'elles sont infectées.
- Malades pendant quelques semaines (infection aiguë). Une infection aiguë peut vous fatiguer et diminuer votre appétit. Votre peau ou vos yeux peuvent également jaunir (ictère).
- Une grave maladie à vie (hépatite B chronique). L'hépatite B chronique non traitée peut entraîner une cirrhose (cicatrices), un cancer du foie et le décès. L'hépatite B chronique est une maladie dite « silencieuse », car vous pouvez en être atteint pendant de nombreuses années avant qu'elle n'endommage votre organisme.

## Comment l'hépatite B se transmet-elle d'une personne à une autre?

L'hépatite B se transmet par **contact avec le sang et les autres liquides organiques** d'une personne infectée.

Puisque les personnes peuvent être infectées sans le savoir, elles peuvent également infecter d'autres personnes.

La plupart des personnes contractent l'hépatite B dans les cas suivants :

- Relations sexuelles avec une personne infectée par l'hépatite B
- Transmission de l'hépatite B au bébé par la mère infectée au cours de l'accouchement

- Transmission de l'hépatite B aux enfants et autres membres du foyer par une personne infectée
- Exposition au sang ou à d'autres liquides corporels sur le lieu de travail (p. ex., travailleurs de la santé)
- Voyage dans des régions du monde où l'hépatite B est répandue
- Tatouages, perçages corporels, soins des pieds et des mains ou interventions médicales sans équipement nettoyé

L'hépatite B ne se transmet pas en touchant des objets, en éternuant, en toussant, en se prenant dans les bras ni en mangeant avec une personne atteinte du virus.



## Comment savoir si j'ai contracté l'hépatite B?

Seul un examen sanguin permet de diagnostiquer l'hépatite B.

L'examen sanguin vous permettra de savoir si :

- vous avez contracté l'hépatite B et votre santé s'améliore
- vous êtes atteint de l'hépatite B
- vous n'avez jamais contracté l'hépatite B

Si vous avez été vacciné contre l'hépatite B, vous êtes probablement protégé contre l'infection à vie.

## Les personnes prenant des médicaments contre le cancer subiront un examen de dépistage de l'hépatite B avant le traitement. Les personnes déjà vaccinées contre l'hépatite B sont également concernées.

L'hépatite B pourrait entraîner des problèmes comme des lésions au foie ou une insuffisance hépatique au cours du traitement. Votre équipe de soins du cancer devra planifier vos soins afin que l'hépatite ne pose aucun problème pendant votre traitement.

**Pour en savoir plus sur vos soins et votre traitement, parlez à un membre de votre équipe de soins du cancer.**

## Comment sera gérée l'hépatite B pendant le traitement?

Votre équipe de soins du cancer utilisera vos examens sanguins afin de planifier les soins pour l'hépatite B au cours de votre traitement. Votre équipe de soins de santé peut :

- Surveiller l'évolution de l'hépatite B et l'état de votre foie grâce à des examens sanguins effectués tous les trois à six mois.
- Prescrire des médicaments pour protéger votre foie. Vous prendrez les médicaments au cours de votre traitement contre le cancer, et ce, jusqu'à 12 mois après la fin du traitement.
- Vous orienter vers un hépatologue pour surveiller l'évolution de l'hépatite B.

**Vous avez besoin de ces renseignements dans un format accessible?**

1 877 280-8538, ATS 1 800 855-0511, [info@ontariohealth.ca](mailto:info@ontariohealth.ca)

CCO5033